



REPUBLIQUE D'HAÏTI

## UNITE DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE BATIMENTS PUBLICS (UCLBP)

### PRIMATURE

Référence de l'AVIS : UCLBP/Primature # 003

Date : 17/1/2012

OBJET ; SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

Service Requis : CONSTRUCTION DE PROJETS DE BATIMENTS PUBLICS, DE LOGEMENTS ET D'INFRASTRUCTURES DE DRAINAGE.

**OBJECTIF : Constituer une base de données sur les Compagnies de Construction spécialisées, qualifiées à exécuter des projets de bâtiments publics et de logements et d'infrastructures de drainage.**

1. Le séisme du 12 janvier 2010 a détruit quasiment tous les édifices publics de la région métropolitaine de Port-au-Prince, forçant ainsi les agents de la fonction publique à travailler dans des conditions difficiles. Dans le cadre de la politique de reconstruction décidée par le gouvernement Martelly-Conille, la Primature a confié à l'**Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP)**, qu'elle a récemment mise sur pied, la tâche de lancer un appel à manifestation d'intérêt en vue de sélectionner des Compagnies de Construction locales et/ou internationales spécialisées et remplissant les conditions ci-dessous stipulées afin d'être retenues pour l'exécution de projets de bâtiments publics et/ou d'infrastructures de drainage.

2. Afin d'établir leur éligibilité, les Compagnies de Construction intéressées doivent

- a) soumettre les copies notariées des documents attestant leur existence légale, seules ou en partenariat ;

- b) présenter un document se rapportant à leur origine, à leur parcours professionnel et à leur position dans le secteur de la construction de bâtiments publics et/ou d'infrastructures de drainage ;
- c) donner la liste des projets d'infrastructures, de bâtiments publics qu'elles ont exécutés durant les dix (10) dernières années ainsi que les dates, les adresses électroniques et les coordonnées téléphoniques des différents maîtres d'œuvre;
- d) démontrer leurs capacités techniques et professionnelles à réaliser la construction de projets de bâtiments publics et/ou d'infrastructures de drainage, conformément aux normes et standards des bonnes pratiques de construction ;
- e) soumettre la liste et le profil de leurs cadres et techniciens ainsi qu'une courte description de l'expertise de chacun d'eux ;
- f) donner la liste et les spécifications techniques des équipements et matériels qu'elles ont utilisés dans la réalisation des grands chantiers de bâtiments et/ou d'infrastructures de drainage ;
- g) démontrer leurs capacités financières à garantir les projets qu'elles auront à exécuter ;
- h) être en mesure de mobiliser des experts locaux et/ou internationaux ayant la capacité et l'expérience suffisante pour réaliser des projets de construction de bâtiments publics et/ou d'infrastructures de drainage dans les moindres détails, conformément aux normes et standards des bonnes pratiques de construction, suivant le calendrier convenu ;
- i) montrer sur quel réseau d'approvisionnement elles vont compter pour acquérir les matériaux et matériels indispensables à la réalisation de tels chantiers ;
- j) expliquer comment elles entendent travailler avec le maître d'ouvrage, la supervision, les laboratoires de bâtiments et de travaux publics pour faciliter la réalisation des travaux sans heurt ;
- k) soumettre tous autres documents pertinents (brochures, références en relation avec l'exécution de contrats analogues, expériences vécues dans des conditions semblables, disponibilité de la compagnie de construction à se mobiliser ainsi qu'à mobiliser ses ressources, etc.) pouvant justifier leur intérêt et confirmer leurs qualifications.

Des Compagnies locales pourront s'associer à de grandes compagnies internationales expérimentées en vue de soumettre leur manifestation d'intérêt et augmenter leur chance de participation au processus de reconstruction du pays.

3. La Compagnie de Construction adjudicataire du marché devra exécuter les plans en conformité avec le dossier d'appel d'offres et travaillera sous la supervision directe de l'UCLBP. Elle devra, entre autres

1. soumettre à l'UCLBP tous les documents nécessaires en vue de lui permettre d'assurer la gestion du projet ;
2. présenter un calendrier détaillé des différentes étapes des travaux en précisant les moyens à mobiliser pour garantir la réussite du projet ;

3. travailler en collaboration avec l'UCLBP, la supervision, le laboratoire de bâtiments et de travaux publics et les autres corps de métiers à l'exécution des travaux ;
4. exécuter le projet conformément aux cahiers de charge, aux plans, aux normes et standards de bonne construction pour garantir que l'ouvrage construit résiste aux impacts de séisme de magnitude de 8.5 au moins, sur l'échelle de Richter;
5. soumettre mensuellement à l'UCLBP un rapport d'avancement des travaux et sur les contraintes ;
6. prendre sérieusement toutes les observations de l'UCLBP sur les travaux et apporter immédiatement et le cas échéant les corrections requises;
7. informer l'UCLBP de toute découverte ou de tout événement qui pourrait affecter l'avancement des travaux et proposer des solutions ;
8. considérer toutes les recommandations justifiées de la supervision ;
9. apporter toutes les corrections conformes aux plans, aux normes et standards, au cahier des charges avant la réception définitive des travaux ;
10. exécuter le projet dans les limites du budget et du délai d'exécution.

La Primature invite les compagnies de construction ainsi que les regroupements de compagnies de construction, intéressés à exécuter les projets précités, à déposer leur dossier à l'UCLBP, personnellement ou via un service courrier, dans une enveloppe jaune scellée avec mention des nom et adresses de la firme, au haut du côté gauche, et, au milieu, Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics, au local de l'UCLBP à **BOURDON, Impasse Giraud # 6** à côté du Cercle Bellevue, au plus tard le 20 février 2012 à 1:30 PM

Les Compagnies intéressées, désireuses d'obtenir des informations supplémentaires, pourront s'adresser à l'UCLBP par email à **uclbp.coordination@gmail.com** ou appeler aux numéros de téléphone suivants : **(509) 32 10 05 47 ou (509) 33 88 44 44**

Les Compagnies qualifiées et sélectionnées dans le cadre de ce processus seront invitées à une date ultérieure à soumettre une offre financière pour la réalisation de projet de bâtiments publics ou d'infrastructures de drainage, en fonction de leur spécialité et du projet septique, dont les caractéristiques techniques seront incluses dans le document de sollicitation de l'offre financière.

Les documents de soumission de la Manifestation d'Intérêt doivent être rédigés en langue française.

Port-au-Prince, Haïti, le 17 janvier 2012